

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Le mercredi 24 mai 2023 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 15 mai 2023

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, Gérard GUILLARD, BOULERT Sophie, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, DEBRAS Frédéric, TAMISIER Guy, LEFEVRE Pascal, THIOLIERE Franck, OLIVEIRA DA SILVA Jade, CATINAUD Gérard, MOREAU Jean-Pierre, PINAULT Joëlle, COSSIAUX Laurence.

ABSENT EXCUSÉ : M. FRUGIER Vincent

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le quorum est atteint.

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 07 avril 2023

2023.044 – Prêt à taux bonifié – programme 2023 du Conseil Départemental.

Montant de 6 000 € qui servira pour les travaux de réfection de la voirie du village de vacances.

Approuvé à l'unanimité

2023.045 – Demande d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols.

Convention d'adhésion avec la Communauté de Communes ELAN pour l'instruction des documents d'urbanisme, qui prendra effet au 1^{er} juin 2023. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le document.

2023.046 – Modification du tableau des effectifs.

Départ à la retraite d'un agent du service technique au 1^{er} mai 2023 ; radié des effectifs de la commune.

Vote à l'unanimité

2023.047 – Avenant n° 1 travaux de réhabilitation de la salle du village de vacances – lot n° 3 – Ent SARL LABBENS

Cet avenant concerne des travaux complémentaires : plâtrerie, isolation, revêtements muraux, menuiseries intérieures bois, menuiseries extérieures, faux plafonds.

Approuvé à l'unanimité

2023.048 – Avenant n° 1 travaux de réhabilitation de la salle du village de vacances – lot n° 6 – Ent SARL LABBENS

Cet avenant concerne des travaux complémentaires : électricité, sécurité incendie

Approuvé à l'unanimité

2023.049 – Convention de restauration avec le Rectorat de Limoges pour la restauration du personnel enseignant de l'école de Bersac sur Rivalier

Signature de la Convention avec le Rectorat de Limoges pour la restauration du personnel enseignant de l'Ecole de BERSAC SUR RIVALIER à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération se rattachera à chaque renouvellement de convention.

Accord à l'unanimité

2023.050 – Demande de subvention – voyage scolaire.

Voyage scolaire organisé par le Collège de Saint Sulpice Laurière, pour se rendre en Allemagne. Un montant de 100 € par enfant concerné, sera directement versé aux parents sur attestation du collège. Cela concerne 3 enfants.

Accord à l'unanimité

2023.051 – Demande de subvention pour les Pupilles de l'Enseignement Public

Cette association éducative complémentaire de l'école publique qui œuvre en faveur d'enfants et d'adultes en difficulté accueille des enfants de la commune de Bersac sur Rivalier. Une subvention d'un montant de 600 € leur sera accordée.

Accord à l'unanimité

2023.052 – Vote des subventions 2023 pour les associations

A l'unanimité, le conseil municipal a voté une enveloppe globale d'un montant de 8 030 €, qui sera réparti entre les associations.

2023.053 – Renouvellement du bail commercial pour le salon de coiffure – Mme CESCA Vanessa

Renouvellement du bail de BEAUTE COIFFURE – 5, Place des Fosses 87370 BERSAC SUR RIVALIER représenté par Me CESCA Vanessa, pour un montant mensuel du loyer à 159 € à compter du 01 juin 2023.

Accord à l'unanimité

2023.054 – Tarifs réservation terrain de tennis

Les tarifs resteront les mêmes :

- | | | |
|--------------------------|---|---------|
| - Carte pour une semaine | = | 15,00 € |
| - Tarif horaire | = | 4,00 € |

Les clés devront être récupérées à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat ; du lundi au samedi matin de 8h30 à 12h00.

Accord à l'unanimité

2023.055 – Participation communale en faveur de la jeunesse

Reconduction pour l'année 2023, du dispositif d'aide aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances au Centre Adrien Roche de Meschers, géré par la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne.

Il propose à l'Assemblée de fixer une participation communale de 3,00 €/jour et par enfant résidant sur la Commune pour 2023.

Accord à l'unanimité

2023.056 – Tarifs location gîte communal

Fixe de nouveaux tarifs applicables à compter du 01 juin 2023, comme suit :

Du 15 avril au 14 octobre

GÎTE	1 nuitée	2 nuitées	Semaine	Sac déchets (tarif à l'unité)
14 personnes	130 €	240 €	600 €	1,20 €

Du 15 octobre au 14 avril

GÎTE	1 nuitée	2 nuitées	Semaine	Sac déchets (tarif à l'unité)
14 personnes	150 €	280 €	750 €	1,20 €

Les draps de lit ne sont pas fournis, sauf, les draps housse et couverture.

Accord à l'unanimité

2023.057 – Modification de l'arrêté de régie de recettes

Ces modifications porteront sur la nomination d'un mandataire suppléant, suite à un départ à la retraite.

Il propose de nommer M. Pascal LEFEVRE – Conseiller Municipal, comme mandataire suppléant.

Accord à l'unanimité

2023.058 – Ligne de trésorerie

La Commune a contracté une ligne de Trésorerie interactive N° 9622871184 auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 100 000 €.

Il indique que l'échéance de cette ligne de trésorerie interactive est fixée au 17/07/2023, et propose au conseil, la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie à compter du 18 juillet 2023.

Accord à l'unanimité

2023.059 – Convention de mise à disposition de service – assainissement collectif

Le conseil communautaire a confirmé le souhait de continuer à s'appuyer sur les services des communes pour l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif.

Une convention de mise à disposition est prévue pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 inclus

Accord à l'unanimité

2023.060 – Modification du contrat du photocopieur de la mairie

La commune a souscrit un nouveau contrat de location à la société Copy Sud, qui s'engage à solder le contrat avec Bureau Système à hauteur de 3000 € HT soit 3600 € TTC.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2023.001 en date du 20 janvier 2023 reçue en Préfecture le 02 février 2023.

Accord à l'unanimité

Questions diverses :

- 1) Travaux extension du laboratoire de la boucherie ; lecture de l'avant projet définitif qui fait ressortir que l'extension de la structure sera en ossature bois avec une couverture en ardoises
- 2) Projet DOJO ; il est constaté une augmentation par rapport au montant de l'estimation précédente, à cause du désamiantage des fenêtres. Soit un montant de 228 630 € dont 80 % de subvention + 10 000 accordés par la fédération. Restera 35 000 € à charge de

la commune, à raison de 8 750 € par an sur 4 ans. Quelques modifications seront apportées.

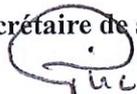
- 3) Point sur la situation du terrain de foot : réfection du terrain à entreprendre et analyse du sol. Il n'y aura pas d'activité pendant une année après travaux.
- 4) Mme LEROUGE Martine a fait une proposition d'un montant de 17 000 € pour vendre le droit d'utiliser sa licence IV à la commune de Bersac sur Rivalier. La proposition sera étudiée lors d'un prochain conseil.
- 5) Dossier Mme SCHANTZ ; un arbre a été implanté sans autorisation proche de la voie publique. Après plusieurs courriers restés sans réponses, la commune souhaiterait porter l'affaire en justice.
- 6) La lettre d'information de la Communauté de Communes ELAN sera distribuée par les élus de la commune.

Dossiers traités par les élus et informations diverses :

Pas de dossiers traités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,



BERTRAND Jean Michel

